



Lyon, le 30 juillet 2022

## Feuille de route

**Entretien SUD SDIS – Cabinet du Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer  
Samedi 30 juillet 2022 - Lyon**

### **CONSTAT**

Le « modèle » de sécurité civile français est sous tension depuis longtemps. L'année 2022 vient marquer tous les esprits tant les aléas sociétaux et climatiques mettent à rude épreuve ce modèle. Les sapeurs-pompiers manquent. Et, nous le disons depuis longtemps, la résolution de l'équation ne pourra passer que par de l'embauche de sapeurs-pompiers professionnels et une refonte massive de la sécurité civile.

Les collectivités qui nous financent n'en peuvent plus non plus. Quand l'état légifère, tant bien que mal elles digèrent...

La sollicitation sur le risque courant est en perpétuelle augmentation. Le SSUAP représente plus de 80% des missions dont plusieurs milliers ne relèvent pas du champ de compétences prévu au CGCT et au CSI. Le dérèglement climatique vient rajouter à cela en l'apparition de phénomènes hors normes.

Le contexte social français est dégradé et a pour conséquence une détérioration du climat sécuritaire. Les sapeurs-pompiers sont exposés à ces tensions sociales mais également aux tensions liées aux activités délictuelles.

*Celui qui se bat peut perdre... celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu!*

SUD SDIS National  
12 rue des halles  
38790 St Georges d'Espéranche  
secretariat@sudsdis-national.fr

## **PROPOSITIONS**

### **« L'Etat d'abord doit prendre toute sa part, c'est le premier pilier »**

Au plan local,

- ⇒ Evolution du Cadre de Gestion Opérationnel avec en effectif de base 12 SP tout emploi ainsi que le Chef de Groupe avec conducteur dans toutes les casernes historiques lyonnaises et rhodaniennes. Pour les casernes périurbaines, passage à 9 SP tout emploi.
- ⇒ Attribution de la NBI ZUS pour tous les SPP qui sont absents du décret
- ⇒ Augmentation de l'IAT face à l'évolution constante de la technicité des personnels
- ⇒ Application totale de la filière actuelle pour les catégories C, B et A : possibilité de nomination au choix.

Au plan national :

- ⇒ Faire du Ministère de l'Intérieur « le ministère des préfets » un ministère d'Etat avec prérogatives sur les autres ministères pour les questions de sécurité civile et de gestion des crises : possibilité de création d'une délégation ministérielle ou d'un secrétariat d'Etat en charge plus précisément de ce portefeuille.
- ⇒ Circulaire à l'attention des préfets pour la création ou réactivation des comités locaux de sécurité dans les ZUS avec présence obligatoire des SIS autour de la table : cadres mais aussi les acteurs du quotidien.
- ⇒ Dans le même esprit, audit des casernes intervenant en ZUS par les experts « sûreté » présents dans les DDSP et les Groupements Départementaux de Gendarmerie,
- ⇒ Déclinaison du Schéma National d'Intervention avec un volet fusillade : création d'un point de jonction, protection des points de regroupements, formations en commun, ...
- ⇒ Maintien du projet de Réseau Radio du Futur par l'ANSC pour obtenir un outil polyvalent et adapté.
- ⇒ Dans le même esprit que l'Europe avec le financement de moyens aériens, création d'un fonds national d'aide aux SIS pour le financement de projets structurels en lien avec les enjeux sécuritaire et climatique : achat d'engins, de matériels, ... Ce soutien financier conséquent permettrait aux CA de procéder à un recrutement massif de SPP. Création d'un mécénat pour que les grands groupes privés financent également.
- ⇒ Application réglementaire totale de la Loi MATRAS.
- ⇒ Tenue du Beauvau de la sécurité civile avec tous les acteurs concernés (politiques, associatifs, sociaux, ...) pour tout remettre à plat et faire face aux enjeux de demain.